

# La répression: une spirale infernale

L'armistice signé Rethondes le 22 juin 1940 a pour directe conséquence le morcellement de la France. La Bretagne, qui est située en « zone occupée », se trouve donc placée sous une double administration : vichyssoise d'une part, celle de l'Etat Français représenté localement par les préfets, et allemande d'autre part, celle du commandement militaire en France (Militärbefehlshaber in Frankreich -MBF) qui, de Paris, rayonne sur un réseau de kommandanturen.



Affiche émanant des autorités allemandes

Dès l'été 1940, ces deux pouvoirs distincts collaborent pour mettre en place une politique de répression sans cesse plus sévère. Contrairement à la persécution qui vise les personnes du fait de leur naissance (notamment les juifs), la Bretagne purgent leurs peines en répression frappe des individus pour France ou dans des prisons du

à ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils sont censés avoir fait : c'est-à-dire en ce aui concerne notre propos, de la Résistance (distribution de tracts, sabotages...).



Carte postale à l'effigie du maréchal Pétain, chef du gouvernement de Vichy.

Jusqu'à l'été 1942, le MBF est sur le plan exécutif et décisionnel l'acteur principal de la répression, secondé dans sa tâche par les préfets aux ordres de Pétain. Sous couvert de « maintien de l'ordre » et d'assurer la « sécurité des troupes d'occu-pation >>. une politique de répression se met en place, faisant de victimes. Ainsi. les personnes arrêtées et condamnées

Reich, certaines sont même fusillées après avoir été condamnées à mort par un tribunal militaire. La répression de la Wehrmacht est donc loin d'être « correcte ».



Affiches émanant des autorités allemandes

Parallèlement au MBF, une petite structure d'abord constituée d'une quarantaine de personnes s'installe dès l'été 1940 à Paris : le (Sicherheitspolizei Sipo-SD Sicherheitsdienst, police de sûreté d'Etat et services de sécurité du parti nazi, organisme directement rattaché à Himmler). Celle-ci est chargée d'un véritable programme « politique » : la lutte contre les «ennemis du Reich », à savoir essentiellement les communistes, les francs-maçons et les juifs. Ainsi le Sipo-SD suit avec attention l'application de la clause de l'armistice qui prévoit la livraison, par les autorités de Vichy, des opposants allemands au nazisme, ce que l'administration aux ordres de Pétain, soucieuse de la réussite de la « Révolution nationale », réalise le plus souvent de bonne arâce.

Mais à partir du 1<sup>er</sup> juin 1942, à la suite d'un décret pris par le Führer en personne, ce n'est plus le MBF qui est le principal acteur de la répression en France occupée, et donc en Bretagne, mais le Sipo-SD. Concrètement. le pouvoir transféré des militaires de lα Wehrmacht aux SS. Il s'en suit une radicalisation croissante répression au fur et à mesure aue l'occupant perd, peu à peu, la auerre.

BEKANNTHAC

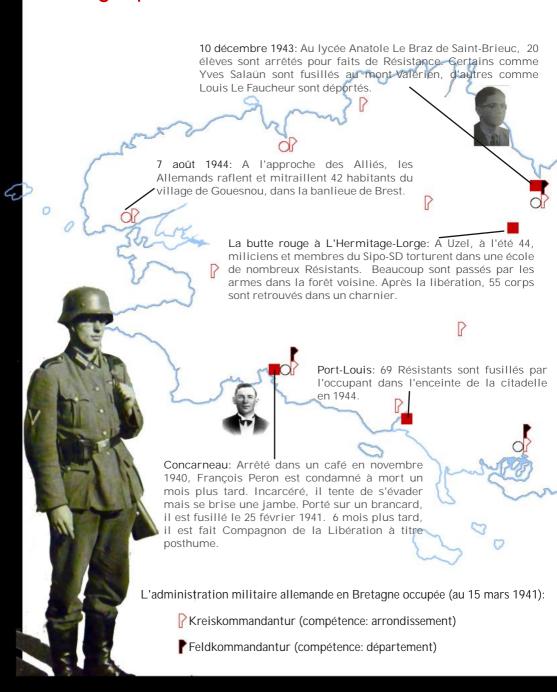
Hie Kommunistische portei

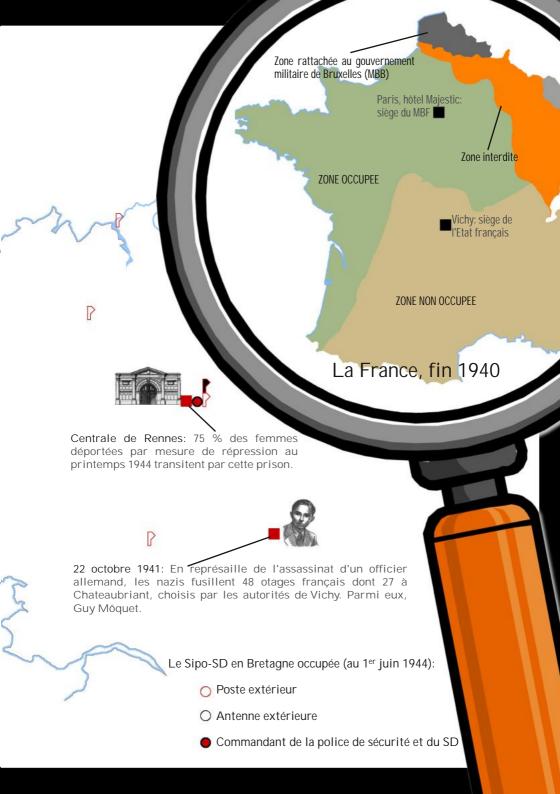
Wer die Kommunistische

Ainsi. plus aue la multiplicité des acteurs répression en Breta-ane occupée, il important est de retenir convergence des objectifs de toutes ces entités : combattre le « judéobolchevisme » et, de manière plus aénérale. toute forme Résistance.

ain, soucieuse de la réussite Si le choix des victimes est partagé « Révolution nationale », par Vichy et l'occupant pendant le plus souvent de bonne toute l'occupation, seules les modalités d'action évoluent. La différence est donc le degré, pas la Mais à partir du 1er juin nature de la répression menée.

# Géographie de la terreur





## Une politique: de multiples volets

Parmi les multiples peines prononcées, la condamnation à mort est une constante de la répressive France politique en occupée, et donc en Bretagne, Mais au fur et à mesure du déroulement de la seconde guerre mondiale, les modalités d'exécution de cette sentence évoluent.



La clairère du Mont-Valérien: 90 Bretons v sont fusillés.

administratif. la répression une apparence normalité. Les peines capitales sont jugement des prévenus. prononcées par militaires allemands (un département), les condamnés à ces personnes disparaissent dans la potegu d'exécution. chronologiquement parlant, premières victimes de la répression aux familles. sont fusillées.

A partir de l'été 1941, date aui coïncide avec le début de l'offensive allemande en URSS et du développement d'une Résistance armée, la répression conserve un « visage légal » mais se radicalise encore plus par l'application d'un impitoyable « code des otages », en représailles aux actions Résistance. sévérité des La tribunaux militaires s'accroit : de plus en plus de condamnations à mort et de peines de réclusion sont prononcées.

En décembre 1941, le décret Nacht und Nebel (Nuit Brouillard - NN) est promulgué: face à certains actes, les tribunaux militaires sont

En 1940/1941, si l'on recense obligés de prononcer une condamde nombreux cas d'internement nation à mort ou, à défaut, de se est dessaisir du dossier au profit d'une encore essentiellement judiciaire et cour civile ou militaire du Reich ce de qui implique la déportation avant les tribunaux renforcer le caractère dissuasif d'une par telle mesure, le décret prévoit que mort le plus souvent envoyés au « nuit et le brouillard », aucun Ainsi, renseignement auant à la situation les des victimes ne devant parvenir

Le Il4 Juillet, grâce à l'initiative de M. SOUTIF, le nouveau Commissaire Spécial- qui a de la police une longue expérienceune importante manifestation, organisée par les communistes au cimetière d' ERGUE-ARMEL, a pu être neutralisée. L'occasion, pour les pertubateurs, était cependant fort bien choisie. Ils comptaient exploiter l'émotion publique sur la tombe de deux jeunes communistes de la localité, fusillés, la veille, par les Autorités allemandes, pour diffusion de tracts au Ier Mai.

Mais rien fait, la Résistance s'organise. Les « attentats » contre l'occupant et ses installations se multiplient. De plus, avec l'instauration du Service du Travail Obligatoire (STO - lois du 4 septembre 1942 et 16 février 1943), les réfractaires qui rejoignent les ranas de la Résistance sont de plus en plus nombreux.



Maurice Pellan à son retour de déportation. Cheminot, Résistant, il est arrêté en gare de Saint-Brieuc en 1943 et est déporté au Sachsenhausencamp de **Oranienbourg** 

partir

de

1943. la celle-ci. nazi.

déportation vers les camps de la mort nazis devient l'instrument principal de la répression par les autorités allemandes pour réprimer actes d'opposition. changement dans l'exécution de la politique de répression, mais non dans lα nature de correspond à une évolution du système concentrationnaire Prenant acte du fait que le conflit sera long, et donc que la question de l'économie de guerre est vouer à l'élimination par le travail, au profit du Reich, les déportés par Résistance. mesure de répression.

Avec l'automne 1943 et des perspectives de plus en plus sombres, tant à Berlin qu'à Vichy, tous les acteurs de la répression se radicalisent. Quand ils ne sont pas fusillés. les Résistants sont systématiquement déportés vers les camps de la mort nazis. Ainsi, alors "que" au'il ne prononce condamnations à mort entre 1940 et 1943, le tribunal militaire de Ouimper fait fusiller en 1944 plus d'une cinquantaine de personnes.



Libération de Dachau, 30 avril 1945.

Fusillades, déportations dans des arands transports de mille personnes ou de plus petits convois d'une cinquantaine de détenus, massacres aveugles de l'été 1944 (comme à Gouesnou dans Finistère)... répression la Bretagne occupée entre 1940 et 1944 prend des formes multiples. Mais si les modalités du crime évoluent suivant les acteurs et en cruciale, la SS, qui a la haute main fonction de la chronologie du conflit sur les camps de la mort, décide de en cours, reste constante la volonté de réprimer toutes formes de



### Avertissement:

Cette brochure est à vocation pédagogique et ne prétend en aucune manière à l'exhaustivité. La reproduction ou représentation de cette brochure, notament par photocopie, n'est autorisée que dans un strict cadre pédagogique, après autorisation sollicitée auprès du cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*. En conséquence, et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle. Il est interdit à l'utilisateur, en dehors de cet usage, de copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous forme de licence, transférer ou exploiter de toute autre manière les informations présentes sur le sité enenvor.fr. Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnable au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur ainsi que du cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle En Envor, société éditrice de cette brochure.

Les opinons exprimées dans cette brochure sont propres à leur auteur et n'engagent par le cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle En Envor.

#### Pour citer cette brochure:

LE GALL, Erwan, « La répression de la Résistance en Bretagne par les autorités d'occupation et le régime de Vichy », Cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*, 2013, en ligne. ISBN: 979-10-92438-00-0

### Bibliographie indicative:

Bibliographie indicative:

BESSE J.-P. et POUTY T., Les fusillés, Répression et exécutions pendant l'occupation (1940-1944), Paris, Editions de l'Atelier, 2006. BUTMANN T., JOLY L. et WIEVIORKA A. (dir.), Qu'est-ce qu'un déporté? Histoire et mémoires des déportations de la seconde guerre mondiale, Paris, CNRS éditions, 2009. EISMANN G., "L'escalade d'une répression à visage légal. Les pratiques judiciaires des tribunaux du Militärbefehlsnaber in Frankreich, 1940-1944", EISMANN G. et MARTENS S. (dir.), Occupation et répression militaires allemandes 1939-1945 La politique de "maintien de l'ordre" en Europe occupée, Paris, Autrement, 2007. FONTAINE T., "Chronologie: Répression et persécution en France occupée 1940-1944", Online Encyclopedia of Mass Violence, www.massviolence org. JALADIEU C., "Les résistantes dans les prisions de Vichy: l'exemple de la centrale de Rennes", Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique, n"89, 2002, LELEU J-L., PASSERA F., QUELLIEN F., DAEFLER M. (Dir.), La France pendant la seconde guerre mondiale, atlas historique, Paris, Fayard / Ministère e la Défense, 2010.

Crédits iconographiques: Archives Départementales d'Eure-et-Loir: 1 W 126, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine: 43 W 4, Archives Municipales de Rennes: 2Fi687, Archives Nationales: 72 AJ 784, 794, 795, Archives privées Maurice PELLAN, Robert AUBERT et Colin PERRAULT.

Conception graphique et textes: Erwan LE GALL, pour le cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle En Envor.

### Remerciements:

Nous tenons à adresser ici nos plus sincères remerciements à Monsieur Colin PERRAULT pour la générosité avec laquelle il a mis à notre disposition ses collections.